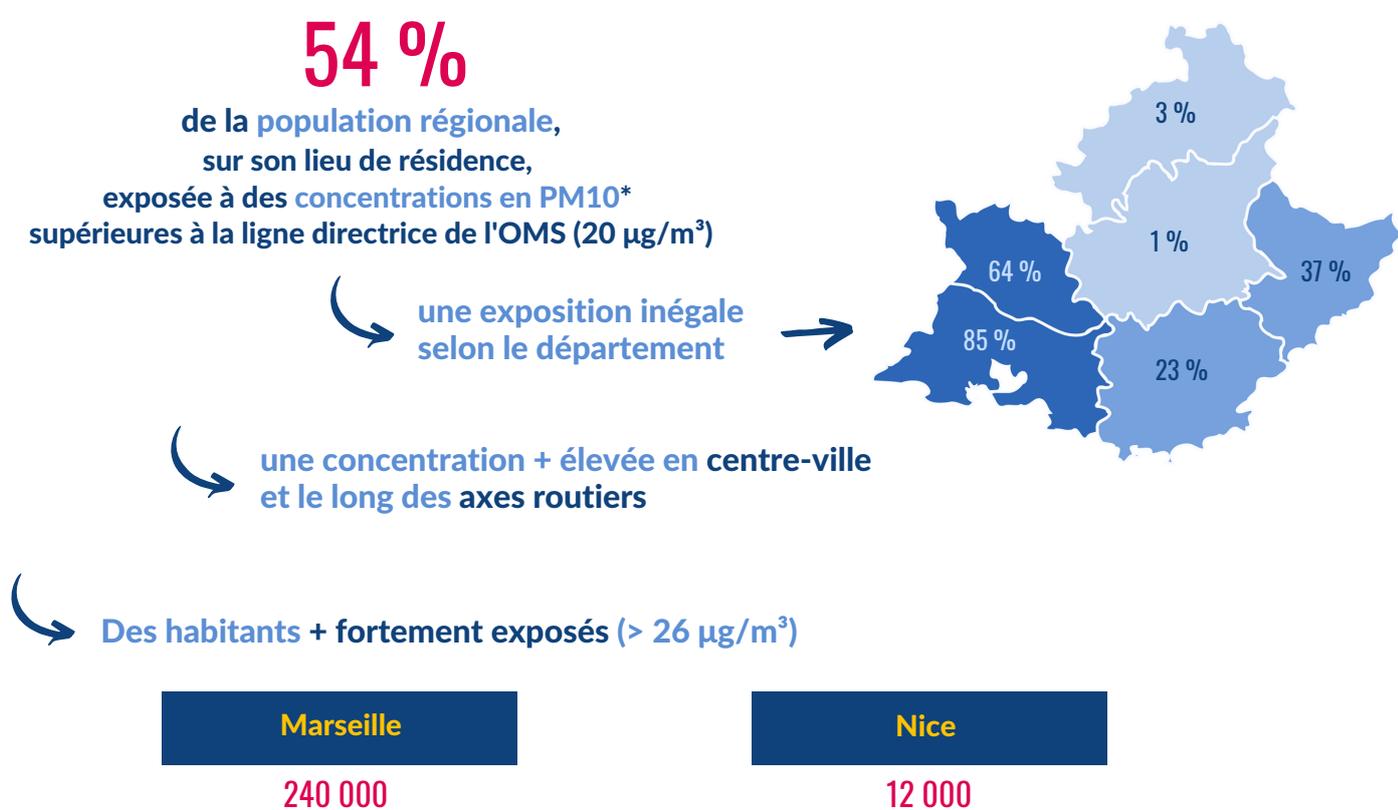


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution de l'air par les PM10 En 2017, le seuil de l'OMS dépassé pour la moitié des résidents de la région



*Les PM10 sont les particules de moins de 10 µm, émises par tous les grands secteurs de l'activité humaine et à l'origine de nombreuses pathologies. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fixé pour ligne directrice une concentration de 20 µg/m³ en moyenne annuelle : c'est la cible à atteindre pour réduire les effets de la pollution sur la santé. La part de population exposée est très sensible au seuil retenu.

Les émissions régionales de PM10 en 2017



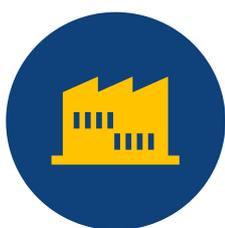
En 2017, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a émis **19 900 tonnes de PM10**

dont **8 500 tonnes** proviennent des Bouches-du-Rhône

Quelles sources ?



25 %
Le résidentiel



24 %
L'industrie



23 %
Les transports
routiers



16 %
Les émissions
biogéniques
(feux, pollen...)



7%
L'agriculture



5 %
Les transports
non routiers

Pour en savoir plus

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 80, novembre 2019

Contacts presse

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - Fernande Ponzio
04 91 17 59 11 - 06 61 35 63 73 dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

04 91 57 51 64 servicedepresse@maregionsud.fr

Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur - Laetitia Contet

04 88 22 61 08 communication.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

AtmoSud

06 34 10 60 90 livia.khichane@atmosud.org

